

CARTON ROUGE A POLE EMPLOI

Un dangereux mélange des genres...

Pôle emploi s'est rendu coupable de plusieurs dérapages inquiétants qui lui ont fait franchir la ligne en théorie infranchissable de la neutralité politique. Ce comportement est incompatible avec la neutralité que se doit d'observer un service public dans un cadre démocratique et républicain.

Quelques exemples, hélas non exhaustifs :

► Pôle emploi Grand Est « partenaire de bronze » de l'université du MEDEF Alsace en septembre 2017 (coût 2000€ pour Pôle emploi, voir sur le site internet de l'Université d'été). Invité en même temps par le MEDEF : le polémiste Eric Zemmour (condamné pour appel à la haine raciale) et l'archevêque anti-IVG de Strasbourg. Finalement pour des raisons de sécurité, Eric Zemmour ne vient pas mais intervient en vidéo-conférence. Une manifestation (appelée par le Collectif d'Ailleurs nous sommes d'ici et SUD Education) a été organisée devant le lieu de l'événement.

Interpelé par la CGT sur ce dangereux mélange des genres, le DR Pôle emploi Grand Est (P. SIEBERT) n'a rien trouvé à redire...

► Pôle emploi Centre Val de Loire a autorisé le parti politique LREM à utiliser une salle de réunion dans une agence pour y rencontrer des demandeurs d'emploi sélectionnés.

► Dans plusieurs régions, Pôle emploi a fait participer du personnel Pôle emploi dans des réunions organisées par des partis politiques (essentiellement LREM...) ou le MEDEF, pour présenter l'offre de service de notre Etablissement.

► Le MEDEF Rhône-Alpes et Pôle emploi ont signé une convention de partenariat.

► En Ile de France, des tchat en partenariat avec le Medef sont organisés.

► etc...



A la direction de Pôle emploi c'est : « faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais »...

La DG de Pôle emploi, indigne dans ces comportements, impose à ses agents à travers le règlement intérieur (RI) des dispositions qu'elle serait bien inspirée de s'appliquer à elle-même : en effet, sous peine de sanctions disciplinaires dûment détaillées, l'article 10 du RI précise : « Tout agent de Pôle emploi dans le cadre de ses activités professionnelles ou toute personne travaillant au sein de Pôle emploi à quelque titre que ce soit est tenu (...) de faire preuve d'impartialité; (...) de faire preuve de réserve dans le cadre des principes de neutralité et de laïcité de fonctionnement du service public ».

Soulignons que, par ironie de l'histoire, Pôle emploi s'acoquine avec certains de ses plus fervents détracteurs, faisant ainsi rentrer un peu plus le loup dans la bergerie, comme si l'on avait besoin de cela...

► le vice-président du Medef a déclaré que Pôle Emploi « n'est plus forcément adapté au marché actuel de l'emploi » : "Vous recrutez plus facilement aujourd'hui sur le Bon Coin que sur Pôle Emploi. Le Bon Coin est devenu le premier site de recrutement en France, devant Pôle Emploi" (décembre 2017 sur RTL).

► des hommes et des femmes politiques, membres des partis avec lesquels Pôle emploi a bafoué sa neutralité, ont remis en cause le fonctionnement et l'avenir de Pôle emploi et ont fustigé la qualité de travail des agents de Pôle emploi.

► L'actuel Ministre de l'économie Bruno Lemaire proposait il y a un an, lorsqu'il était député, de « privatiser Pôle emploi » qui selon lui n'est « pas outillé pour effectuer la mission de placement des chômeurs ».



<http://cgtpegrandest.reference-syndicale.fr/>

syndicat.cgt.grandest@pole-emploi.fr